



Monsieur Philippe RENARD
Directeur de l'UCANSS
18, avenue Léon Gaumont
75020 PARIS

Objet :
Evolution des éléments de rémunération.

FEDERATION
DE LA
PROTECTION **S**OCIALE
ET DE L'**E**MPLOI

Paris, le 26 janvier 2011.

Monsieur le Directeur,

Lors des négociations en début d'année 2010, nous vous avons interpellé sur l'évolution de certains éléments de rémunération liés à la variation d'un ou plusieurs indices INSEE, et impactant certains avantages conventionnels tels que les indemnités kilométriques, la prime de crèche, les frais de repas et nuitées, les prêts automobiles...

Vous aviez indiqué que pour 2010 les paramètres amenant à l'évolution de ces divers compléments de rémunération faisaient état d'une évolution à la baisse qui aurait donc pour effet d'entraîner, suivant la méthode en vigueur, une baisse des dits éléments.

Vous aviez adressé aux organisations syndicales un document reprenant cette problématique, avec une analyse des éléments de la méthode en cours jusqu'au 31 décembre 2008, et un nouveau mode de calcul basé sur la prise en compte d'indices moyens annuels (dans le cas de la prise en compte d'un seul indice) et d'une moyenne indiciaire pondérée (en cas de pluralité d'indices).

Cependant, l'application de cette méthode à compter du 31 décembre 2009 a eu pour effet, suite à une baisse de l'indice moyen annuel du coût du carburant, d'amener à une diminution du montant versé en indemnités kilométriques.

Vous indiquiez que dans un souci d'équité et afin de ne pas pénaliser les salariés, que ce montant ne serait pas réajusté pour 2010.

Nous vous demandons donc pour 2011 de pouvoir disposer des éléments tels que signalés dans votre note sur les textes paramétrés.

Nous jugeons, de plus, à priori; que la forte augmentation constatée du coût des carburants, qui est un élément essentiel dans l'évolution des indices retenus, justifie une revalorisation des éléments de rémunération dont bénéficie le personnel en matière d'indemnités kilométriques sans pour autant négliger ceux concernant la prime de crèche, les frais de repas et de découchers, les prêts automobiles...

Si toutefois, vos calculs avaient, encore une fois, pour effet de geler les montants de ces diverses indemnités ou d'arriver au final à démonter qu'une baisse en résulte, nous vous demandons, en conséquence, de revoir la méthode de calcul et de l'adapter en tenant compte non pas des indices INSEE N-1 et N-2 mais des indices de la seule année N-1, ce qui aurait pour effet de mieux prendre en compte la réalité des prix constatée par tous.

D'autre part, en plus des textes paramétrés, la CFTC souhaiterait voir cette année, après une année blanche 2010 due au non agrément du texte négocié par les partenaires sociaux et l'employeur, la revalorisation du ticket restaurant, et cela le plus rapidement possible

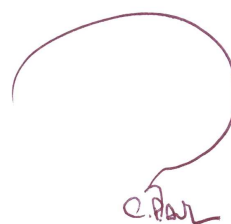
Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fédération PSE CFTC

SNADEOS CFTC



Jean Marc COLLET
Vice Président



Claude PAUL
Secrétaire Général